



Chers collègues du terrain et du siège de Philip Morris France,

L'heure n'est plus aux interrogations. Depuis l'annonce par la Direction en septembre d'un PSE, nous avons travaillé sans relâche avec comme seul objectif **l'intérêt général**. Nous sommes restés éloignés des considérations politiques et personnelles pour nous concentrer sur **les salariés du terrain ET du siège**.

Nous avons conscience que cette période de **3 mois de consultation** est très compliquée pour vous comme pour nous, et nous vous remercions pour vos **messages de soutien**. Ils renforcent notre volonté de vous représenter et de vous défendre au quotidien.

Vous trouverez ci-dessous les différents points de négociations toujours en cours de discussions avec la Direction.

- **Date d'ouverture de l'EIC :** L'objectif est d'aider les collaborateurs à monter un projet professionnel dans le cadre du plan de départ volontaire. À ce stade, la CGT estime cette ouverture prématuée car nous avons besoin d'informations complémentaires. Les discussions doivent se poursuivre avec la Direction.
- **Centre de compétence :** ce n'est qu'un élément du PSE. **Nous avons déjà une nouvelle version modifiée par la Direction** à la suite de nos demandes et recommandations pour permettre aux salariés de passer les entretiens dans de meilleures conditions.
- **Conditions de travail pour le poste de SAR (Spécialiste Activation Réseaux) :** incluant **le pourcentage d'augmentation, le rythme des déplacements, la durée des trajets, et la période d'adaptation**.
- **Conditions de travail pour les postes de CEAC :** **des améliorations sont impératives**, des propositions sont faites à la Direction.
- **Nombre de zones :** **Proposition d'augmentation du nombre** afin de réduire la taille de certaines zones.
- **Retour du forfait repas :** une mesure indispensable qui doit être rétablie.
- **Conditions de travail pour les personnes du siège concernées par le projet :** des conditions de travail justes et équitables doivent être garanties.
- **Montant des indemnités de départ et du PDV :** nous demandons des indemnités à la hauteur des investissements personnels et professionnels des salariés.
- **La durée du congé de reclassement :** que nous souhaitons augmenter afin d'accompagner au mieux les salariés.

D'autres mesures sont encore en discussion avec la Direction. **Soyez assurés que nous défendons l'intérêt du plus grand nombre et que nous ne céderons rien tant que les contre-propositions de la Direction ne seront pas acceptables et à la hauteur des moyens du groupe Philip Morris International.**

Yen LE – Votre déléguée syndicale et son équipe : Hervé GUINET, Nathalie BRETON, Maud de PRANDIERES, Benjamin RAVARY et Lilia CHEIKHA – Notre permanence : 06 67 40 36 23



**La négociation, c'est la CGT de Philip Morris France
Une équipe Siège/Terrain mobilisée à vos côtés**